Études de lettres. Revue de la Faculté des lettres, Université de Lausanne, n° 1, 1982.

Il nous est agréable de saluer ici la parution d'une nouvelle revue consacrée à l'archéologie gallo-romaine au Pays de Vaud. Cette revue, qui s'appelle *Études de lettres*, est publiée par la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne. On y trouve le compte rendu de fouilles exécutées en Suisse romande avec les noms de Daniel Paunier, Claude Rapin, Hans Felka, Fabien Loi Zedda, d'autres encore. Nous souhaitons longue et heureuse vie à cette jeune publication dont l'utilité et l'intérêt sont indiscutables.

P. GRIMAL.

Épigraphie.

L'Année épigraphique, année 1977, rédigée par A. CHASTAGNOL, J. GAGÉ, M. LEGLAY, H.-G. PFLAUM ; année 1978, Id. ; année 1979, rédigée par A. CHASTAGNOL, J. GAGÉ, M. LEGLAY : Paris, Presses Universitaires de France, 1980, 1981, 1982, 3 vol. in-8° de 325, 327, 280 pages.

Deux disparitions ont frappé l'équipe des rédacteurs de l'*Année épigraphique*, celles de Pierre Wuilleumier puis, de H.-G. Pflaum. Les volumes n'en paraissent pas moins avec régularité, et les dépouillements et les commentaires n'en sont pas moins exhaustifs. Nous nous bornerons ici à présenter quelques notes de lecture, sur des points qui nous ont paru particulièrement importants et intéressants pour les études latines en général. Nous le faisons en suivant l'ordre des textes présentés, pour chacun des trois volumes.

Année 77 : des fragments des *Acta Arualium* montrent que Néron, le 12 octobre 53, était *princeps iuuentutis* (n° 18). — Deux graffitti pompéiens (n° 217-218) mentionnent une visite à Pompéi de Néron et Poppée, et des offrandes faites à la Vénus locale. — Une étude importante est signalée sur la carrière de L. Afranius, le consul de 60 avant J.-C. (n° 244). — Une inscription de Sestinum nous apprend qu'une plantation de cyprès a été exécutée par les *magistri uici* (n° 245). — L'épitaphe d'un soldat mort à trente-six ans se termine par : *hic securus requiescit* (n° 264) ; il est inutile de penser à une formule chrétienne, à cette date (1re moitié du Ier siècle après J.-C.) : thème habituel de consolation, la mort mettant la personne à l'abri des coups de la Fortune (Sénèque, *Ad Marc.*, etc.). — Une inscription de Pannonie (n° 629) semble indiquer qu'un soldat aurait été recruté à douze ans ; lecture probablement inexacte, un quatrième X à la ligne 4 est vraisemblable ; toutefois on connaît la présence dans les corps de troupe d'*alumni* (ici n° 762). — Le cursus d'un certain Q. Alleius Epictetus, sur une inscription de l'Asclépéion d'Epidaure (n° 775), nous apprend que ce grand personnage a exercé, entre autres fonctions, celle de Héraut de l'Aréopage ; ce qui permet sans doute de conserver le texte de Sénèque, *De Tranq. an.*, III, 10, où le « céryx » est chargé d'administrer une *respublica*. Ce qui ne convient pas aux prêtres d'Eleusis peut convenir au héraut de l'Aréopage, organisme judiciaire et politique. — Une inscription de Gördes (Asie Mineure) (n° 808) nous renseigne sur les activités d'un certain Théophile, qui

se rendit comme ambassadeur auprès de « César » à Rome puis, en Germanie : il doit s'agir, nous dit-on, de l'expédition de Caligula en 39-40 après J.-C. — D'Asie mineure, encore, provient une inscription, dédicace par P. Seruilius Vatia (en 75 avant J.-C.) à la divinité (*sei deus seiue deast*) protectrice de la ville d'Isaura Vetus, que l'*imperator* venait de prendre. Mention dans Salluste, fr. 87, et Frontin, *Strat.*, III, 7, 1. On notera le style paratactique, sans recours à un anaphorique pour introduire une relative (n° 816). — Le n° 850 traite des *uiri principales* à Lepcis Magna, un sujet qui sera repris dans le volume de 1979 (n° 650), à propos des *principales almae Karthaginis* ; nous rapprocherons F. P. Rizzo, *Principes ciuitatis nelle Verrine*, in *Ciceroniana*, IV, 1980, p. 211-222, montrant le rôle semi-officiel joué dans les cités siciliennes par les « premiers citoyens », plus importants dans les rapports avec le peuple que les magistrats eux-mêmes. Que les institutions grecques soient à l'origine de cet état de choses, comme le veut M. Rizzo, cela est possible ; mais peut-être faut-il tenir compte aussi du monde politique carthaginois et africain. Cela d'autant plus que l'exemple le plus net relevé par M. Rizzo est celui d'Agrigente.

Année 78 : Sous le n° 14 est signalée la nouvelle édition, par E. Wistrand (Göteborg, 1976), de la *Laudatio Turiae*. — Une inscription de Rome (Catacombe de Saint-Sébastien) mentionne un défunt qui, marié, mourut à l'âge de quatorze ans (n° 30). — Une inscription en partie métrique (provenant de Rome) présente des expressions remarquables. Elle est dédiée *memoriae securae* d'un certain P. Aelius Theon (voir ci-dessus, année 1977, n° 264), dont le corps *natura quod dederat, spatis peractis, ab alio* [*petitum*]. Le même défunt est dit « *Cecropio melle Hymettio repletus* ». Est-ce seulement une métaphore? — Quatre fragments d'album retrouvés récemment à Herculanum, donnent probablement la liste des Augustales de la cité, avec leur répartition en centuries (n° 119). — Les n^os^ 120 à 139 ajoutent de nouvelles tablettes pompéiennes à celles que nous connaissons déjà ; elles sont datées des règnes de Caligula et de Claude. L'une d'elles (ici n° 138) nous apprend que le jeune C. Silius, l'amant de Messaline, exerça son consulat (suffect) en février 48. — Un long fragment de sénatus-consulte, découvert à Larinum, intéresse l'histoire du théâtre au début de l'Empire (daté de 19 après J.-C.). Il interdit aux membres des ordres sénatoriaux et équestres de monter sur la scène, de participer à des *uenationes* ou de s'engager comme gladiateurs. Assimilation de ces activités à celle de *leno* (n° 145). — Deux inscriptions (n° 158 et 162), de Brindisi, mentionnent un *Felicio*. Cf. Sénèque, *Ad Luc.*, 12, 3. — Une nouvelle fois apparaît à Assise le gentilice Propertius (n° 294). — Une inscription datée de 33 après J.-C., provenant de *Lucus Feroniae*, dédie une base « *in honorem domus diuinae* », première attestation de cette formule. Le commentaire renvoie à l'étude de M. Th. Raepsaet-Charlier dans *A. N. R. W.*, II, 3 (1975), p. 232-282. La date est très probablement significative, et répond sans doute à la crise de la maison impériale (f° 295). — Une épitaphe d'Igabrum, en Bétique, concerne un noble wisigoth ; inscription métrique, où se lit, entre autres expressions remarquables : *tulit* (= *abstulit*) *et mortalis catena* (n° 424). — A Saintes, une dédicace *sub ascia* ,pour la tombe d'un vétéran de la VIII^e^ légion (n° 481). — A

Bois-l'Abbé (près d'Eu), dédicace par L. Cerialis Rectus, *sacerdos*, d'un *proscaenium* en l'honneur des *numina Augustorum* (fin du IIe/début du IIIe siècle après J.-C.). Le commentaire cite nombre de textes analogues, pour le domaine celtique ; le caractère sacré du théâtre y est conservé (nº 501). On rapprochera (nº 510) les inscriptions retrouvées sur les gradins de pierre du théâtre d'Altbachtal (Trèves) et à Pachten (Saarlouis) (nº 517), attribuant des places à chaque personnage nommé. — Nº 545-546 : deux *tabellae defixionis*, demandant que les avocats de l'adversaire deviennent muets. — Nº 635 : un centurion, non loin de Carnuntum, sert d'interprète avec les Quades et contrôle le commerce. — Nº 658 : important diplôme militaire, daté du 17 juin 65. Le document original est fixé *Romae in Capitolio ante aerarium militare in basi Claudiorum Marcellorum*. L'emplacement de cette base s'éclaire peut-être si l'on pense au temple de Jupiter Férétrien et à sa réfection sous Auguste.

Année 79 : Nº 94 : dédicace d'un tombeau familial, *excepto Hilaro liberto meo abominando ne in hoc monumentum aditum habeat* (Ostie), fin du IIe/début du IIIe siècle. — Plusieurs textes nouveaux nous apportent des noms de navires de guerre, à Misène et à Ravenne : nº 160 (*liburna Salus*) ; nº 166 : trirème Mercurius, quadrirème Dacicus ; nº 167 : *liburna Iuno* ; nº 248 : *liburna Pinnata* (à Ravenne). — Nº 196 : un cippe gracchien de l'*ager Volceianus*, en Lucanie ; datable de 131 avant J.-C. ; les *triumuiri* nommés, dans l'ordre : C. Sempronius, Ap. Claudius ; P. Licinius (naturellement, sans *cognomina*). — Une dédicace à Vacuna (nº 199), découverte près de Rieti ; le nom est orthographié *Vaconae*. Le commentaire ne cite pas le texte d'Horace. — Nº 242 : on notera que l'abstrait *bimatus* (le fait d'avoir deux ans) est encore en usage en 408 après J.-C. (*non completo bimatu*). — Nº 377 : table de bronze découverte près de Saragosse ; sentence arbitrale entre des « communes » voisines, en 87 avant J.-C. Le gouverneur romain est *C. Valerius Flaccus imperator*. Le vocabulaire, la syntaxe et le style sont un bon exemple de la langue juridique traditionnelle (exemple : *tum sei ita parret eei iudices iudicent eum agrum qua de re agitur...*) sans hyperarchaïsme. — Nº 382 : à propos du roi breton Cogidunus, et du titre nouveau qu'on doit lui attribuer (*rex magnus Britanniae*), esquisse de la politique de Claude dans l'île amorçant un commentaire de Tacite, *Agric.*, 14. — Nº 383 et suiv. : plusieurs *tabellae defixionis* provenant du temple romain de West Hill, à Uley (Glouc.). Les divinités invoquées sont Mercure et Silvain. — Nº 387 : nouvel exemple du carré magique, sur un tesson d'amphore (près de Manchester). — Nº 388 : de Chesters, en Northumberland, une dédicace à *Disciplinae Imperatoris Hadriani Augusti*, la plus ancienne mention de *Disciplina* divinisée. — Nº 398 : en marge de la correspondance de Cicéron (*Ad fam.*, VIII, 1), commentaire, d'après A. Tchernia, d'inscriptions sur des anses d'amphore de l'épave 3 du Planier. — A Saintes (nº 406), nouvelle épitaphe dédiée *sub ascia*, d'un vétéran légionnaire qui fut *flamen perpetuus* (voir ci-dessus, année 78, nº 481). — Nº 433 : inscription de Mayence, concernant un vétéran de la légion XIV Gem. ; au-dessus du texte sont gravés un fil à plomb, une équerre et un compas. Le commentaire assure pour cette raison que ce vétéran était charpentier.

Peut-être à bon droit. Mais on pense aussi aux symboles de la *Necessitas* (Horace, *Ode à la Fortune d'Antium*, I, 35). Cf. Année 77, nº 392 : stèle de Lusitanie, où le décor comporte un fil à plomb, un marteau et une herminette voisinant avec une demi-lune, sans indication d'état. — Nº 532 : une dédicace, de Mésie, à Omphale divinisée, et une autre, par le même personnage, adressée à *Herculi inuicto* (nº 531). — Une inscription de Kymé, bilingue (nº 596) nous fait connaître un « ordre » donné par Auguste et Agrippa, consuls ensemble (27 avant J.-C.), restituant au domaine public ou sacré de chaque cité ce qui aura pu être « emporté, acheté, donné comme cadeau » ou donné à titre de gage. Cette mesure appartient à l'ensemble de cette remise en ordre des provinces qui avaient suivi Antoine, à laquelle fait allusion Properce, I, 6. — Nº 634 : les auteurs signalent une nouvelle étude de la carrière de Titus Clodius Eprius Marcellus (in *Symb. Osloenses*, 53, 1978, p. 171-181), *adlectus inter tribunicios* par Claude en 47/48 et poursuivant sous Néron une carrière qui culmine avec un consulat suffect en 62. Il semble avoir joué un rôle dans le renversement de la politique impériale après cette date, se joignant aux accusateurs de Thrasea Paetus. On le retrouve sous Vespasien, proconsul d'Asie puis consul une seconde fois. Il se suicide en 79. — Nº 642-645 : lecture de plusieurs *ostraca* de Bu-Njem, notamment une « situation de prise d'armes » où figure le terme de *quintanari*, de sens discuté, mais qui ne doit très probablement pas signifier « soldats à l'exercice », comme on l'a proposé. On peut penser à la *uia quintana*, dans le camp ; seraient-ce des effectifs « disponibles », sans affectation spéciale le jour en question?

Pierre GRIMAL.

Supplementa italica, n. s. 1 : Roma, Ed. di Storia e Letteratura, 1981, 105 pages.

Comme l'expose très clairement Mlle M. Guarducci dans la Présentation qu'elle a rédigée pour lancer cette nouvelle série, celle-ci répond à un double besoin : accélérer la publication des textes nouveaux découverts en Italie et dont les neuf dixièmes restent inédits ; préparer, grâce à un regroupement géographico-historique qui tiendra compte des textes déjà publiés, révisés et réétudiés, la publication — qui continue — des *Inscriptiones Italiae*. La « Commissione per le Inscriptiones Italiae », créée auprès de l'Unione Accademica Nazionale, a donc — à l'instigation de son secrétaire le professeur Silvio Panciera, directeur de l'Institut d'épigraphie grecque et latine de l'Université de Rome — décidé de publier régulièrement cette série de *Supplementa italica*, dont le premier volume a été préparé par S. Panciera lui-même.

L'intérêt de ce volume est grand. D'abord au point de vue de la technique de présentation des textes. S. Panciera a tenu à préciser en dix pages la structure des *Supplementa* et à fournir la liste des signes diacritiques utilisés, dont le choix est fondé sur des critères qui ont été soigneusement examinés (cf. H. Krummrey et S. Panciera, *Criteri di edizione e segni diacritici*, dans *Tituli*, 2, 1980, p. 205-215 ; c'est la nouvelle revue de l'Istituto di Epigrafia e Antichità Greche e Romane de l'Université de Rome). A vrai dire,

quelques-uns de ces signes prêtent encore à confusion ; à mon avis, leur emploi devrait être discuté lors du prochain Congrès international d'épigraphie grecque et latine, à Athènes, en septembre 1982, pour être ensuite, autant qu'il est possible, généralisé.

Deuxième intérêt du mode de présentation adopté : le mode de classement par régions, à l'intérieur de chaque région par site antique et pour chaque site : *a*) une bibliographie ; *b*) des additions et corrections, bref une mise au point des notices historiques qui concernent le site et les collections épigraphiques ; *c*) des additions et corrections apportées aux textes déjà publiés dans le *C. I. L.*, dans des livres ou des revues ; *d*) les textes nouveaux ; *e*) des *Indices* élaborés avec soin, selon le système adopté par l'*Année épigraphique*.

Quatre régions ont bénéficié de l'heureuse initiative de nos collègues italiens : la *regio I* (Latium et Campanie) avec une étude d'Heikki Solin sur *Ferentinum*, la *regio VI* (Ombrie) avec un travail de Giovanni Mennella et de Giovannella Cresci Marrone sur *Pisaurum*, la *regio VII* (Étrurie) avec un mémoire de Ivan Di Stefano Manzella sur *Falerii Noui*, enfin la *regio IX* (Ligurie et Alpes maritimes) avec un supplément aux *Indices* onomastiques du *C. I. L.*, V, établi par Giovanni Mennella. Ces quatre études se recommandent par leur qualité. Qu'il me soit permis simplement de signaler ici quelques notes de lecture.

D'abord pour attirer l'attention des juristes et des philologues sur le mot *auitum* (forme elliptique de *ius auitum*?) qui apparaît dans l'inscription de *Ferentinum*, *C. I. L.*, X, 5853 = *I. L. S.*, 6271, et qui se retrouve dans une autre inscription, nouvelle, du même site, sous la forme *ius auitarium* ; il s'agit d'un décret des décurions relatif à une donation (voir p. 34 ss. avec bibliographie et p. 40 ss., n° 5, pour le nouveau texte).

A propos d'un autre texte de *Ferentinum* (p. 63-64, n° 59), [*saeuis?*] *sima persecutione deruta de suis pro*[*priis ?*], il faut dire que deux interprétations sont possibles. D'après A. M. Ramieri, *Epigraphica*, 39, 1977, p. 135-140, il s'agirait d'une affaire privée, la défunte aurait été, durant une persécution, *deruta de suis propriis*, arrachée par une mort violente à l'affection des siens. Pour H. Solin, qui me paraît avoir raison, le texte concerne plutôt un édifice, sans doute une église, dont on commémore la reconstruction aux frais de la défunte, après qu'il ait été détruit lors d'une très violente persécution, peut-être celle de 303-304 (cf. *A. E.*, 1977, 184).

Quelques remarques aussi sur les inscriptions de *Pisaurum*. A propos du texte n° 4 (p. 87), qui concerne M. Arrecinus M. f. Cam(ilia tribu) Clemens, aurait dû être évoquée l'inscription de Rimini (*Ariminum*), *A. E.*, 1976, 200, et examinée la question de l'identité ou non des personnages nommés dans ces deux documents ; voir en dernier lieu S. Demougin, *M. É. F. R. A.*, 90, 1978, p. 317-330, qui opte pour la différenciation et étudie l'ascension sociale de la famille : l'inscription d'*Ariminum* concernerait M. Arrecinus Clemens, préfet du prétoire sous Caligula, et celle de *Pisaurum* son fils, devenu préfet du prétoire en 70, bien que sénateur. Sur ce personnage, voir en dernier lieu John Nicols, *Vespasian and the Partes Flavianae* (*Historia*, Heft 28), 1978, p. 31 ss. et 170, où la date de son exécution est fixée peu après 85.

A propos de *Pisaurum*, il eût été utile de mentionner dans les « Aggiunte e correzioni alle Notizie storiche fornite nelle raccolte che si aggiornano » (p. 75-77) que les *Suetonii* étaient originaires de cette cité d'Ombrie et que la carrière de C. Suetonius Paulinus par exemple dut sans doute beaucoup à la présence de M. Arrecinus Clemens à la préfecture du prétoire sous Caligula, comme le rappelle en dernier lieu A. Birley, *Fasti of the Roman Britain*, 1981, p. 55.

Je voudrais signaler comme particulièrement exemplaire le mémoire de I. Di Stefano Manzella sur *Falerii Noui*, qui présente les questions avec une clarté et une précision, une sobriété d'écriture remarquables et une parfaite connaissance de la bibliographie la plus récente. C'est un modèle.

Quant au supplément aux *Indices* onomastiques du *C. I. L.*, V, il sera très utile. Mais pourquoi avoir mêlé les gentilices et les surnoms? Une présentation distincte eût été préférable, à mon avis.

L'intérêt scientifique de ces quatre études saute aux yeux. Il faut souhaiter longue vie à cette nouvelle série des *Supplementa italica*. Que le premier fascicule soit rapidement et régulièrement suivi d'autres aussi bien venus !

Marcel Le Glay.

Alessandro Morandi, *Epigrafia Italica*, Rome, « L'Erma » di Bretschneider, 1982, 252 pages in-4°, nombreuses figures dans le texte, 53 pl.

Où donc est le temps — encore proche — où sous l'autorité du toujours aimé et vénéré Giacomo Devoto, les « langues italiques », distinctes de celle des *Protolatini*, se limitaient à l'osque et à l'ombrien? Où donc est le temps où, entre autres avec Michel Lejeune (*R. É. L.*, 35, 1957, p. 88 sq.), on voyait l'alphabet étrusque, avec les indispensables adaptations, se répandre sans rival dans toute la péninsule? A ces vues synthétiques et simplificatrices, le présent ouvrage d'Alessandro Morandi, *Epigrafia Italica*, « guide à travers les écritures et les langues de l'Italie préromaine », montre que la recherche récente a substitué peu à peu, grâce à de nombreuses trouvailles dispersées un peu partout et à un examen renouvelé de l'acquis, une conception extensive et concrètement plus fouillée. C'est cet aspect mis à jour de la question que l'auteur se propose de décrire, en envisageant toutes les langues parlées dans la péninsule quelle qu'en soit l'origine, étrusque, vénète, messapien, sicule, etc..., avec un intérêt particulier pour les dialectes « médio-adriatiques » — inscriptions de Loro Piceno, Crecchio et Capestrano entre le Chienti et l'Aterno — « Inscriptions médio-adriatiques » auxquelles il avait consacré son premier ouvrage (Florence, 1974) (mais pourquoi exclut-il (p. 10) les peuples de Corse et de Sardaigne, « ceux qui s'y sont établis n'ayant ni inscriptions ni glosses »? C'est oublier les graffites d'Aléria).

A. Morandi nous donne donc une sélection commentée de 89 textes reproduits dans des dessins et 47 planches photographiques (auxquels s'ajoutent, par une heureuse initiative, 45 légendes monétaires avec 6 planches). Il ne s'agit donc pas d'un manuel, mais d'un choix propédeutique qui fournira aux chercheurs les données d'une enquête complète et approfondie.

On a donc le plaisir de retrouver ici les inscriptions les plus illustres : à tout seigneur tout honneur, pour l'étrusque, la plus longue des deux lamelles de Pyrgi avec le facsimilé et la traduction du texte punique correspondant, la plaque de plomb de Magliano et la tuile de Capoue ; pour le latin une pudique allusion à la fibule de Préneste dont, sans prendre parti, il admet la thèse de l'inauthenticité. Mais on se console avec le *lapis niger* et le vase de Duenos. Généreusement les sept Tables Eugubines sont données en texte et traduction. L'osque est représenté, à peine par les *iúvilas* de Capoue, sans doute parce qu'elles ont été excellement republiées l'an dernier par Mme Franchi De Bellis (cf. ici-même, 59, 1981, p. 448), mais par la table d'Agnone, le cippe d'Abella et la table de Bantia (et ses compléments). Dans l'Italie septentrionale sont retenues deux célèbres inscriptions d'Este et les deux gauloises en caractères lépontiens de Briona et Todi étudiées par M. Lejeune. Et autour de ces exemples classiques il faudrait encore citer en territoire sabin la gourde de Poggio Sommavilla, l'inscription, conservée à Chieti, du guerrier de Capestrano, une des inscriptions osques en caractères grecs de Rossano di Vaglio en Lucanie (M. Lejeune), l'inscription osque sur le casque de Métaponte, l'inscription sicule de Centuripe, quelques échantillons des graffites élymes de Ségeste, — tout cela au milieu d'une poussière épigraphique provenant des Falisques, des Marses, des Messapiens, des Rhètes, des Camuniens, etc...

Le grand mérite d'A. Morandi en rassemblant ce florilège de textes souvent inintelligibles ou dont l'on ne saisit qu'une partie, est de ne pas se soucier uniquement, comme font les amateurs, ni même avant tout de la signification. Chacune de ces notices, en tête d'une inscription ou d'un groupe d'inscriptions, commence par des remarques sur l'écriture, et à cet égard l'auteur est extrêmement sensible aux nuances dans le cheminement des signes graphiques. Pour la question, très à l'ordre du jour de l'origine de l'alphabet latin (dérivation d'un modèle étrusque ou directement des colonies eubéo-chalcidiennes), des réserves sont introduites quant à l'unicité de l'étrusquisation au profit de la prépondérance de l'empreinte grecque. Là-dessus A. Morandi a une idée ingénieuse. La Capoue étrusque et la Cumes grecque étaient voisines et proches de Rome. « L'alphabet eubéo-latin a ressenti l'influence de l'alphabet eubéo-étrusque » (p. 45). Ingénieux en effet, mais qui ne saurait réduire à néant le rôle de Caere et Véies. Il est impossible naturellement de citer toutes les observations qui animent ces commentaires : nous n'en citerons que quelques-unes. Une des lettres les plus énigmatiques qui aient été introduites dans l'alphabet étrusque, mais aussi dans l'osque et l'ombrien, est le *8* qui rend la spirante labiodentale *f*. A. Morandi cite encore, comme une de ses plus anciennes attestations, la stèle de Vetulonia, qu'il date du début du VIe siècle (*T. L. E.*, 363). C'est ne pas tenir compte des dénégations de M. Cristofani qui considère que l'initiale *8* de *feluskes* est illisible et n'a sans doute jamais existé (*Aspetti e Problemi dell'Etruria interna*, 1974, p. 337) : ce signe *8* n'apparaît pas en étrusque avant 540/530 à Caere et Tarquinia. Mais il figure quatre fois dans l'inscription de Poggio Sommavilla (M. Pallottino, *Civiltà arcaica dei Sabini nella*

valle del Tevere ; D. Briquel, *Sur des faits d'écriture en Sabine... M. É. F. R. A.*, 84, 1972, p. 793). Nous sommes ici au début du VII^e^ siècle, antérieurement à tout témoignage étrusque (même *T. L. É.*, 363). On en conclut, écrit A. Morandi (p. 64) à « un primat de la zone ombro-sabellienne par rapport à l'étrusque pour l'introduction de ce signe ».

Particulièrement intéressante (p. 53) est l'analyse des origines communes du falisque et du latin, attestées entre autres par le futur falisque en *-fo* (lat. *-bo*). Mais les formes verbales à redoublement (*fifikod* ; cf. sur la fibule de Préneste *fefaked*) suggèrent une remarque curieuse sur le caractère *méridional* du falisque, malgré sa situation géographique, par rapport au latin.

A. Morandi excelle à dissocier ou dissoudre les unités théoriques que l'on a toujours tendance à créér autour des « grandes puissances » linguistiques. Il n'y a pas un *seul* alphabet osque. Les Osques connaissent plusieurs écritures, celle qu'ils ont adaptée de l'étrusque, et celle, ionico-tarentine, que dans le Sud ils ont empruntée aux Grecs (p. 115), sans compter le latin de Bantia. Le « médio-adriatique » comprend deux groupes principaux, l'un plus au nord qui pratique le *qoppa*, l'autre au sud avec « une typologie monumentale, une petite écriture et l'usage du *b* » (p. 65). Dans le Picenum septentrional (inscriptions de Novilara), un alphabet pleinement grec a été très anciennement apporté par des navigateurs dont l'origine hellénique est malheureusement inidentifiable (p. 60).

Notre auteur est aussi très prudent. Nous avons dit qu'il retenait son jugement sur la fibule de Préneste. Sur le casque de Métaponte (p. 140), il n'admet pas, au début de l'inscription, le *Vetenis* lu par Ribezzo et confirmé par Pisani (cf. Lejeune, *R. É. A.*, 72, p. 280 (2) ; *Anthr. osq.* p. 26), et recourt, avec A. Prosdocimi, à un inadmissible *vereias* (voir la planche de Lejeune, dans l'article de la *R. É. A.*) : *vereia*, que de crimes on commet en ce nom fascinant ! Voir à ce sujet *R. É. L.*, 59, 1981, p. 449. Mais il épouse les scrupules de Lejeune (art. cité, p. 307 sq.) pour la restitution *(a)sanas* (= *Athanas*), l'Athéna Métapontine, malgré la juste assurance avec laquelle Prosdocimi (*Lingue e Dialetti*, p. 1056) défend le passage à la sifflante de l'aspirée *th*..

On n'en finirait pas avec cet ouvrage si riche, et qui rendra de très grands services. Nous n'avons pas dit qu'il comportait trois tableaux excellents des alphabets des diverses régions. On en regrette seulement un pour la Sicile. Peut-être aussi un autre index que celui des mots, dans une réédition vraisemblable, faciliterait-il la consultation de cette *Epigrafia Italica*.

Jacques HEURGON.

Miscellanea (*Tituli* 2, 1980) : Roma, Ed. di Storia e Letteratura, 224 pages, Tav. XXX.

Le volume 2 de la nouvelle revue publiée par l'Istituto di Epigrafia e Antichità greche e romane dell'Università di Roma est consacré à des *Miscellanea*, qui représentent douze contributions épigraphiques de quinze savants italiens et étrangers.

Six études concernent l'épigraphie grecque : peintres de vases athéniens

(M. Guarducci, p. 7-20) ; stèles et inscriptions attribuées par erreur à Naples et provenant pour la plupart des Cyclades (E. Miranda, p. 35-39) ; inscriptions grecques extra-urbaines du Museo Nazionale Romano (P. Lombardi, p 179-191) ; deux inscriptions grecques d'Ostie, épitaphes d'un médecin et d'un sophiste (M. L. Lazzarini, p. 193-198) ; inscriptions grecques inédites de Porto : sept épitaphes (G. Sacco, p. 199-203). A signaler surtout la publication par G. Bevilacqua (p. 21-34) de vingt-trois timbres amphoriques rhodiens provenant du centre samnite de Monte Vairano, près de Campobasso, et qui sont à verser au dossier du grand mouvement commercial dû aux *negotiatores italici* entre la fin de la deuxième guerre punique et les années qui ont précédé les guerres mithridatiques.

Des articles d'épigraphie latine on peut constituer trois groupes. Le premier intéresse Rome. Il comprend trois solides études. La première, de H. Solin et R. Volpe, est consacrée aux cinquante-trois graffiti découverts dans la *Domus aurea* (p. 81-93) : la plupart sont des comptes qui appartiennent à la deuxième phase de l'histoire de la *domus*, lorsque, démantelée après la mort de Néron, elle fut reléguée au rang de locaux de service des thermes de Trajan ; toutefois parmi les graffiti, une attention particulière se porte sur le n° 49, lu *senex auarus*, et surtout sur le n° 25 qui nomme *T. Aselius Niger* (*centurio*) *leg*(*ionis*) *VII G*(*eminae*) *F*(*elicis*), centurion de la célèbre légion hispanique, qui dut venir en mission à Rome après que la *legio VII Gemina* eut reçu le titre de *Felix* sous Vespasien, à l'occasion de la campagne germanique de 72-74. La deuxième est un important mémoire de R. Friggeri et C. Pelli sur le thème « Vivo e morto nelle iscrizioni di Roma » (p. 95-172) : l'examen des 563 textes romains qui contiennent l'abréviation V = *u*(*iuus*) ou *u*(*iuit*) et le θ = *theta nigrum* (y sont incluses cinquante-trois inscriptions inédites) conduit les auteurs à conclure que ces deux abréviations sont employées à Rome à partir du début du I^er^ siècle avant J.-C., avec une particulière faveur à la fin de l'époque républicaine et dans les premières décennies de l'Empire ; leur usage se fait ensuite plus rare et seul le θ se trouve encore dans des inscriptions militaires, de gladiateurs et dans les *fasti*, remplacé finalement par *obiit*/*obitus* -*a*. Plus bref, mais très utile, le troisième article, de R. Mancini, fournit une liste des mentions de « Deo-deae nelle iscrizioni di Roma » (p. 173-178), d'où il ressort que *deus* après le nom de la divinité apparaît, dans les textes datés, en 158 seulement (*C. I. L.*, VI, 715) et avant le nom de la divinité plus tard encore, entre 193 et 211 (*C. I. L.*, VI, 305). Alors que dans les provinces, les dates sont sensiblement plus précoces : 124 en Gaule Belgique dans le premier cas (*C. I. L.*, XIII, 4149), 135 à Rennes dans le second (*A. E.*, 1969-1970, 405 b), comme l'avait montré M. T. Charlier-Raepsaet, *La datation des inscriptions dans les provinces occidentales de l'Empire romain d'après les formules « in h*(*onorem*) *d*(*omus*) *d*(*iuinae*) » *et « deo-deae »*, dans *A. N. R. W.*, II, 3 (1975), p. 232-282.

Une deuxième série d'articles intéresse l'Italie. Il s'agit d'une part d'un regroupement de deux inscriptions (*C. I. L.*, XI, 3150 et 3148 b) de Civita Castellana (*Falerii Noui*), qui permet à I. Di Stefano Manzella (p. 41-46) de reconstruire le texte d'une inscription monumentale gravée sur une architrave de marbre en l'honneur de *L. Nonius Asprenas, VIIuir epulonum*,

co(n)s(ul), *IIIIuir quinq(uennalis)* du municipe, sans pouvoir préciser s'il s'agit du consul de 6 ou de son fils, consul de 29, avec une préférence toutefois pour le premier. Il s'agit d'autre part d'une très intéressante discussion engagée par S. Priuli sur un fragment de *feriale*, récemment découvert à Spello (*Hispellum*) et publié en 1977 (cf. *A. E.*, 1977, 247). Tandis que le premier éditeur y avait reconnu des dispositions relatives aux célébrations annuelles organisées en l'honneur de trois princes de la famille julio-claudienne au jour anniversaire de leur sépulture (*dies depositionis*), ce qui, compte tenu des mois mentionnés dans le texte, créait quelques difficultés, S. Priuli (p. 47-80) y voit, quant à lui et avec de bons arguments, littéraires et épigraphiques, la mention du *dies natalis* des trois mêmes princes : Drusus maior, né entre le 16 mars et le 13 avril 38 avant J.-C. ; Gaius Caesar, né entre le 14 août et le 13 septembre 20 avant J.-C. ; Lucius Caesar, né entre le 14 juin et le 15 juillet 17 avant J.-C.

Enfin, il faut signaler à tous les épigraphistes la présentation, par H. Krummrey et S. Panciera, de leurs « Criteri di edizione e segni diacritici » (p. 205-215), qui devraient bien un jour, et le plus tôt possible, être adoptés par tous les éditeurs d'inscriptions pour qu'enfin règne l'harmonie dans la présentation des textes, au moment où chaque pays s'attache à publier des recueils nationaux, régionaux ou locaux d'inscriptions. Quelques-uns des signes proposés par H. Krummrey et S. Panciera prêtent encore à confusion. Souhaitons qu'à l'occasion d'un prochain congrès international, les épigraphistes se mettent pleinement d'accord sur l'emploi des critères d'édition et des signes diacritiques et rendons grâces aux deux auteurs qui, après mûres réflexions, ont eu le mérite de proposer un système cohérent et relativement simple.

Marcel Le Glay.

Droit romain.

Mario Bretone e Mario Talamanca, *Il diritto in Grecia e a Roma* (col. Il mondo degli antichi, Laterza) : Bari, 1981, VII-182 pages.

La collection « il mondo degli antichi » a pour but de mettre en lumière l'originalité du monde antique à travers une problématique. Il ne s'agit donc pas d'un manuel et l'on ne trouvera pas dans ces deux études parallèles un exposé d'ensemble mais l'analyse de quelques questions fondamentales. M. Talamanca étudie le droit grec : il pose d'abord la question de son unité, qu'il admet malgré quelques réserves, souligne ensuite l'absence d'une science juridique comparable à celle de Rome et s'attache enfin aux sources du droit (coutume, équité, loi) et à la justice athénienne. Ses tribunaux ne sont pas composés de spécialistes et ce caractère explique à la fois le légalisme des sources du droit et l'absence d'une réflexion scientifique dans ce domaine. L'auteur envisage ainsi les grandes questions qui se posent nécessairement à tous ceux qui étudient le droit grec ; il était assurément difficile de faire tenir en quelques pages tous les problèmes qu'il pose et M. Talamanca se limite surtout à Athènes, il a même tendance à ne s'attacher qu'à un témoignage unique : on ne saurait se contenter d'un passage de la